



REGLEMENT DE L'ACTIVITE MOUNTAIN KART

- Être assuré de type responsabilité civile
- Mesurer 1m35 minimum
- Présence obligatoire d'un parent ou un adulte responsable pour les enfants de moins de 14 ans.
- Port obligatoire du casque (prêt compris dans le tarif) et de chaussures fermées et adaptées à la pratique de l'activité (baskets au minimum)
- Il est fortement conseillé de porter des lunettes ou un masque, un pantalon et un haut à manches longues
- Maîtriser sa vitesse
- Adapter son comportement à ses capacités
- Respecter autrui et les distances de sécurité entre les karts
- Respecter le tracé de la piste et de la signalétique
- Rester vigilants vis-à-vis des autres usagers de la piste (piétons, VTT...) allant dans le même sens ou à sens inverse
- Vous roulez sur des chemins partagés avec d'autres utilisateurs.
Vous n'êtes pas prioritaires !!! LES PIÉTONS SONT PRIORITAIRES !!!
- Ne pas stationner sur la piste
- Ne pas sortir de l'itinéraire balisé
- Respecter le matériel et les consignes données par le personnel
- Interdit aux femmes enceintes, aux personnes souffrant de troubles cardiaques ou de problèmes de dos
- En cas de météo défavorable ou en cas d'annulation de l'activité par le Vendeur ou la Commune, nécessitant la fermeture de la piste Mountain Kart et/ou du télésiège du Plan du Moulin Express, le locataire pourra être remboursé selon la procédure définie à l'article 2.3 des Conditions générales de ventes.
- Le temps d'une session (montée en télésiège et descente en Mountain Kart) est d'1 heure. **Le locataire est tenu de respecter ce délai et d'informer l'accueil en cas de retard au 06.38.04.94.28. Tout dépassement d'heures sera facturé (14.30 €/heure dépassée),** soit l'équivalent d'un achat de Location Mountain Kart. Le service des caisses du Vendeur ne procédera à la refacturation qu'en présence d'un agent de la Commune. Enfin, pour limiter la fraude, le ticket imprimé à l'occasion de cette refacturation sera remis directement entre les mains de l'agent de la Commune.
- Se référer à l'arrêté municipal en vigueur et au règlement de l'activité : documents affichés au départ « Accueil Mountain Kart »
- En cas de problème technique sur un kart, en informer le personnel à l'arrivée.
- **En cas d'accident, alerter le 112 ou le 18 et porter assistance**